



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AIN

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°01-2020-092

PUBLIÉ LE 16 JUIN 2020

Sommaire

01_Pref_Préfecture de l'Ain

01-2020-06-16-001 - AP zones protégées (2 pages) Page 3

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

01-2020-06-12-001 - Arrêté n°2020-01-0025 relatif au tour de garde des entreprises de transports sanitaires du département de l'Ain pour le 2ème semestre 2020 (8 pages) Page 6

01-2020-06-12-002 - Arrêté n°2020-01-0026 portant agrément pour effectuer des transports sanitaires terrestres de l'entreprise EPIONE AMBULANCES (2 pages) Page 15

01_Pref_Préfecture de l'Ain

01-2020-06-16-001

AP zones protégées



PRÉFET DE L'AIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet du préfet
Direction des sécurités
Bureau des polices administratives

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL établissant en matière de débits de boissons des zones protégées autour de certains établissements

Le Préfet,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.3335-1, L.3335-4, L.3335-11 ;

Vu la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et notamment ses articles 45 et 47 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2009 déterminant des zones de protection en matière de débits de boissons autour de certains édifices, établissements ou installations du département de l'Ain ;

Sur proposition de Madame la directrice de cabinet du préfet de l'Ain ;

ARRETE

Article 1er : A partir de la publication du présent arrêté, les distances auxquelles les débits de boissons à consommer sur place ne pourront être établis autour des établissements suivants :

1. Etablissements de santé, les centres de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie et les centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues ;
2. Etablissements d'enseignement, de formation, d'hébergement collectif ou de loisirs de la jeunesse ;
3. Stades, piscines, terrains de sport publics ou privés.

sont fixées comme suit, sur le territoire du département de l'Ain :

- a) dans les communes de moins de 1000 habitants : 50 mètres ;
- b) dans les autres communes : 100 mètres.

Article 2 : Ces distances sont calculées selon la ligne droite au sol reliant les accès les plus rapprochés de l'établissement protégé et du débit de boissons. Dans ce calcul, la dénivellation en dessus et au-dessous du sol, selon que le débit est installé dans un édifice en hauteur ou dans une infrastructure en sous-sol, doit être prise en ligne de compte.

L'intérieur des établissements en cause est compris dans les zones de protection déterminées à l'article précédent. L'ensemble d'un établissement se trouve protégé si seulement une partie de cet établissement se situe en zone de protection.

Article 3 : Des dérogations aux interdictions posées à l'article 1^{er} sont susceptibles d'être accordées par arrêté préfectoral dans les communes où il existe au plus un débit de boissons à consommer sur place. La dérogation est accordée sur demande écrite du débitant de boissons après avis du maire et lorsque les nécessités touristiques ou d'animation locale le justifient.

Article 4 : L'existence de débits de boissons à consommer sur place, régulièrement installés ne peut être remise en cause pour des motifs tirés du présent arrêté.

Article 5 : La vente et la distribution de boissons alcoolisées est interdite dans les stades, dans les salles d'éducation physique, les gymnases et d'une manière générale, dans tous les établissements d'activités physiques et sportives. Des dérogations peuvent être accordées par l'autorité administrative compétente pour des installations qui sont situées dans des établissements classés hôtels de tourisme ou dans des restaurants.

Article 6 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

Article 7 : L'arrêté préfectoral du 21 juillet 2009 est abrogé.

Article 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, n'ayant pas de caractère suspensif, devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté ou de manière dématérialisée sur le site citoyenstelerecours.fr.

Article 9 : La directrice de cabinet du préfet de l'Ain, la sous-préfète de Belley, le sous-préfet de Gex et Nantua, les maires du département de l'Ain, le procureur de la République de l'Ain à Bourg-en-Bresse, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de l'Ain, le directeur départemental de la sécurité publique et le directeur régional des douanes et droits indirects sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera également adressée à titre d'information à la direction des libertés publiques et des affaires juridiques.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 11 juin 2020

Le préfet,

signé

Arnaud COCHET

84_ARS_Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

01-2020-06-12-001

Arrêté n°2020-01-0025 relatif au tour de garde des
entreprises de transports sanitaires du département de l'Ain
pour le 2ème semestre 2020

Arrêté n°2020-01-0025

Relatif au tour de garde des entreprises de transports sanitaires du département de l'Ain pour le 2^{ème} semestre 2020

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6312-1 à L 6313-1 et R 6312-1 à R 6314-;

Vu l'arrêté ministériel du 23 juillet 2003 fixant les périodes de la garde départementale assurant la permanence du transport sanitaire ;

Vu la circulaire DHOS/01/2003/204 du 23 avril 2003 relative à l'organisation de la garde ambulancière ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2003 fixant la sectorisation relative à la garde départementale pour les transports sanitaires, modifié par l'arrêté 2015-2637 du 20 juillet 2015 et 2015-4134 du 29 septembre 2015 de la Directrice générale de l'ARS Rhône-Alpes fixant le cahier des charges relatif à la garde départementale des transports sanitaires privés du département de l'Ain ;

Considérant que le 3 juin 2020, l'ATSU de l'Ain a transmis à la Délégation départementale de l'Ain le tableau récapitulatif pour les onze secteurs de garde du département de l'Ain ; que ce tableau fait apparaître que deux gardes départementales ne sont pas pourvues sur le secteur 6, les gardes des 4 et 5 juillet en journée ;

Considérant que lors de la consultation électronique des membres du sous-comité des transports sanitaires, pour lequel une réponse devait être rendue pour le 12 juin 2020, un avis favorable a été rendu par les membres du sous-comité des transports sanitaires ;

ARRETE

Article 1 :

La garde départementale assurant la permanence du transport sanitaire est organisée pour les 11 secteurs du département selon le planning ci-joint, pour le 2^{ème} semestre 2020.

Article 2 :

La garde s'effectue les nuits de 20 heures à 8 heures du matin ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés de 8 heures à 20 heures.

Article 3 :

Les entreprises de transports sanitaires doivent se conformer au cahier des charges annexé à l'arrêté 2015-2637 du 20 juillet 2015 fixant le cahier des charges relatif à la garde départementale des transports sanitaires privés du département de l'Ain, modifié par arrêté 2015-4134 du 29 septembre 2015.

Elles ont notamment obligation :

- de répondre aux appels du SAMU,
- de mobiliser un équipage et un véhicule de type B (ASSU) ou de type A qui devra obligatoirement être équipé des dispositifs prévus pour les véhicules de type B, dont l'activité est réservée aux seuls transports demandés par le SAMU,
- d'assurer les transports demandés par le SAMU dans les délais fixés par celui-ci, d'informer le centre de réception et de régulation des appels médicaux du SAMU de leur départ en mission et de l'achèvement de celle-ci.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour le titulaire et de sa publication au recueil des actes administratifs pour les tiers.

Article 5 :

La directrice départementale de l'Ain est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs départemental.

Fait à Bourg en Bresse, le 12 juin 2020

Pour le Directeur général et par délégation
Pour la directrice départementale de l'Ain
Agnès GAUDILLAT
Responsable du service offre de soins
hospitalière

Juillet

		Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4	Secteur 5	Secteur 6	Secteur 7	Secteur 8	Secteur 9	Secteur 10	Secteur 11
1	J	Thiana	Bellegarde	Jussieu Oyonnax	Pays de l'Ain	Cotro	Pont de Vaux	JUSSIEU7 Ambouf'an	Pays de l'Ain	COILLARD	DOMBES COTIERE	Ambulances Marlie
2	J	Thiana	Bellegarde	Pays de l'Ain	Pays de l'Ain	Cotro	Pont de Vaux	Brou	Pays de l'Ain	COILLARD	SAS Bouhasson/Adonis	MONTUEL
3	J	Thiana	Bellegarde	Pays de l'Ain	Pays de l'Ain	Cotro	BY Ambulances	Brou	Promed Assistance	COILLARD	Beauregard	Anglesky
4	N	Thiana	Bellegarde	Jussieu Oyonnax	Pays de l'Ain	DSL	BY Ambulances	PAYS DE L'AIN	Anglesky	COILLARD	DOMBES COTIERE	VITAL AMBULANCE
5	J	Thiana	Bellegarde	Pays de l'Ain	Pays de l'Ain	DSL	BY Ambulances	JUSSIEU7 Ambouf'an	Promed Assistance	COILLARD	JASSANS	Ambulances Marlie
6	J	Thiana	Bellegarde	Pays de l'Ain	Pays de l'Ain	DSL	BY Ambulances	JUSSIEU7 Ambouf'an	SN Ambulances	COILLARD	JASSANS	ST MICHEL
7	J	Thiana	Bellegarde	Du Lac	JUSSIEU4	Cotro	Pont de Vaux	JUSSIEU7 Ambouf'an	Promed Assistance	COILLARD	JASSANS	DE LA COTIERE
8	J	Thiana	Bellegarde	Du Lac	JUSSIEU4	Cotro	Pont de Vaux	JUSSIEU7 Ambouf'an	Promed Assistance	COILLARD	JASSANS	DE LA COTIERE
9	J	Thiana	Bellegarde	Du Lac	JUSSIEU4	DSL	Pont de Vaux	JUSSIEU7 Ambouf'an	Anglesky	COILLARD	JASSANS	DE LA COTIERE
10	J	Thiana	Bellegarde	Du Lac	JUSSIEU4	DSL	Pont de Vaux	Brou	Pays de l'Ain	COILLARD	SAS Bouhasson/Adonis	DE LA COTIERE
11	J	Thiana	Bellegarde	Du Lac	JUSSIEU4	DSL	Pont de Vaux	Brou	Pays de l'Ain	COILLARD	Beauregard	Anglesky
12	J	Thiana	Bellegarde	Du Lac	JUSSIEU4	Cotro	Pont de Vaux	JUSSIEU7 Ambouf'an	Pays de l'Ain	COILLARD	VAL DE SAOIRE	VITAL AMBULANCE
13	J	Thiana	Bellegarde	Du Lac	JUSSIEU4	Cotro	Pont de Vaux	JUSSIEU7 Ambouf'an	Pays de l'Ain	COILLARD	SAS Bouhasson/Adonis	MONTUEL
14	J	Thiana	Bellegarde	Jussieu Oyonnax	Pays de l'Ain	DSL	Pont de Vaux	JUSSIEU7 Ambouf'an	Promed Assistance	COILLARD	DOMBES COTIERE	Anglesky
15	J	Thiana	Bellegarde	Jussieu Oyonnax	Pays de l'Ain	DSL	Pont de Vaux	JUSSIEU7 Ambouf'an	Promed Assistance	COILLARD	VAL DE SAOIRE	ST MICHEL
16	J	Thiana	Bellegarde	Jussieu Oyonnax	Pays de l'Ain	Cotro	Pont de Vaux	JUSSIEU7 Ambouf'an	Promed Assistance	COILLARD	DOMBES COTIERE	Anglesky
17	J	Thiana	Bellegarde	Jussieu Oyonnax	Pays de l'Ain	Cotro	Pont de Vaux	Brou	Promed Assistance	COILLARD	JASSANS	Anglesky
18	J	Thiana	Bellegarde	Jussieu Oyonnax	Pays de l'Ain	Cotro	BY Ambulances	Brou	Pays de l'Ain	COILLARD	Beauregard	Anglesky
19	J	Thiana	Bellegarde	Pays de l'Ain	Pays de l'Ain	DSL	Pont de Vaux	COILLARD	Pays de l'Ain	COILLARD	SAS Bouhasson/Adonis	VITAL AMBULANCE
20	J	Thiana	Bellegarde	Pays de l'Ain	Pays de l'Ain	DSL	Pont de Vaux	COILLARD	Pays de l'Ain	COILLARD	JASSANS	Anglesky
21	J	Thiana	Bellegarde	Du Lac	JUSSIEU4	Cotro	Pont de Vaux	JUSSIEU7 Ambouf'an	PRO.MED01	COILLARD	DOMBES COTIERE	MONTUEL
22	J	Thiana	Bellegarde	Du Lac	JUSSIEU4	Cotro	Pont de Vaux	JUSSIEU7 Ambouf'an	PRO.MED01	COILLARD	DOMBES COTIERE	Anglesky
23	J	Thiana	Bellegarde	Du Lac	JUSSIEU4	DSL	Pont de Vaux	JUSSIEU7 Ambouf'an	PRO.MED01	COILLARD	DOMBES COTIERE	MONTUEL
24	J	Thiana	Bellegarde	Du Lac	JUSSIEU4	DSL	Pont de Vaux	Brou	PRO.MED01	COILLARD	SAS Bouhasson/Adonis	Anglesky
25	J	Thiana	Bellegarde	Du Lac	JUSSIEU4	DSL	Pont de Vaux	Brou	SN Ambulances	COILLARD	Beauregard	Anglesky
26	J	Thiana	Bellegarde	Du Lac	JUSSIEU4	Cotro	Pont de Vaux	JUSSIEU7 Ambouf'an	SN Ambulances	COILLARD	VAL DE SAOIRE	VITAL AMBULANCE
27	J	Thiana	Bellegarde	Du Lac	JUSSIEU4	Cotro	Pont de Vaux	JUSSIEU7 Ambouf'an	SN Ambulances	COILLARD	SAS Bouhasson/Adonis	Ambulances Marlie
28	J	Thiana	Bellegarde	Du Lac	JUSSIEU4	Cotro	Pont de Vaux	JUSSIEU7 Ambouf'an	SN Ambulances	COILLARD	VAL DE SAOIRE	ST MICHEL
29	J	Thiana	Bellegarde	Du Lac	JUSSIEU4	Cotro	Pont de Vaux	JUSSIEU7 Ambouf'an	SN Ambulances	COILLARD	SAS Bouhasson/Adonis	MONTUEL
30	J	Thiana	Bellegarde	Jussieu Oyonnax	Pays de l'Ain	DSL	Pont de Vaux	JUSSIEU7 Ambouf'an	Pays de l'Ain	COILLARD	DOMBES COTIERE	Anglesky
31	J	Thiana	Bellegarde	Jussieu Oyonnax	Pays de l'Ain	DSL	Pont de Vaux	JUSSIEU7 Ambouf'an	Pays de l'Ain	COILLARD	DOMBES COTIERE	MONTUEL
32	J	Thiana	Bellegarde	Jussieu Oyonnax	Pays de l'Ain	Cotro	Pont de Vaux	JUSSIEU7 Ambouf'an	Pays de l'Ain	COILLARD	DOMBES COTIERE	Anglesky
33	N	Thiana	Bellegarde	Jussieu Oyonnax	Pays de l'Ain	Cotro	BY Ambulances	JUSSIEU7 Ambouf'an	PRO.MED01	COILLARD	Beauregard	Anglesky

Août

	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4	Secteur 5	Secteur 6	Secteur 7	Secteur 8	Secteur 9	Secteur 10	Secteur 11
1	Thiana	Bellegarde	Jussieu Oyonnax	PAYS DE L'AIN	DSL	Pont de Vaux	ATB	Pays de l'Ain	COILLARD	DOMBES COTIERE	VITAL AMBULANCE
1	Thiana	Bellegarde	Pays de l'Ain	PAYS DE L'AIN	DSL	MY Ambulances	JUSSIEUX Ambul'ain	PRO MEDO1	COILLARD	JASSANS	Ambulances Marie
2	Thiana	Bellegarde	Jussieu Oyonnax	PAYS DE L'AIN	DSL	Pont de Vaux	ATB	Pays de l'Ain	COILLARD	JASSANS	ST MICHEL
2	Thiana	Bellegarde	Pays de l'Ain	PAYS DE L'AIN	DSL	MY Ambulances	JUSSIEUX Ambul'ain	PRO MEDO1	COILLARD	Beaugerant	MONTLUEL
3	N	Bellegarde	Du Lac	ASSOCIES	Cotro	Pont de Vaux	JUSSIEUX Ambul'ain	Anglesky	COILLARD	JASSANS	DE LA COTIERE
4	J	Bellegarde	Du Lac	ASSOCIES	Cotro	Pont de Vaux	JUSSIEUX Ambul'ain	Pays de l'Ain	COILLARD	JASSANS	DE LA COTIERE
5	J	Bellegarde	Du Lac	ASSOCIES	Cotro	Pont de Vaux	JUSSIEUX Ambul'ain	Pays de l'Ain	COILLARD	JASSANS	DE LA COTIERE
5	N	Bellegarde	Du Lac	ASSOCIES	DSL	Pont de Vaux	JUSSIEUX Ambul'ain	Pays de l'Ain	COILLARD	JASSANS	DE LA COTIERE
6	J	Bellegarde	Du Lac	ASSOCIES	DSL	Pont de Vaux	Brou	Pays de l'Ain	COILLARD	SAS Bouhassoun/Adonis	Anglesky
6	N	Bellegarde	Du Lac	ASSOCIES	DSL	Pont de Vaux	Brou	Pays de l'Ain	COILLARD	SAS Bouhassoun/Adonis	Anglesky
7	J	Bellegarde	Du Lac	ASSOCIES	DSL	Pont de Vaux	Brou	Pays de l'Ain	COILLARD	Beaugerant	Ambulances Marie
8	J	Guery	Du Lac	ASSOCIES	Cotro	MY Ambulances	PAYS DE L'AIN	Anglesky	COILLARD	VAL DE SADRÉ	VITAL AMBULANCE
8	N	Bellegarde	Du Lac	ASSOCIES	Cotro	Pont de Vaux	JUSSIEUX Ambul'ain	Pays de l'Ain	COILLARD	SAS Bouhassoun/Adonis	MONTLUEL
9	J	Guery	Du Lac	ASSOCIES	Cotro	MY Ambulances	PAYS DE L'AIN	SN Ambulances	COILLARD	VAL DE SADRÉ	ST MICHEL
9	N	Bellegarde	Du Lac	ASSOCIES	Cotro	Pont de Vaux	JUSSIEUX Ambul'ain	PRO MEDO1	COILLARD	SAS Bouhassoun/Adonis	Anglesky
10	J	Thiana	Du Lac	ASSOCIES	Cotro	Pont de Vaux	JUSSIEUX Ambul'ain	PRO MEDO1	COILLARD	DOMBES COTIERE	Anglesky
10	N	Guery	Jussieu Oyonnax	JUSSIEUX	DSL	Pont de Vaux	JUSSIEUX Ambul'ain	PRO MEDO1	COILLARD	DOMBES COTIERE	Anglesky
11	J	Guery	Jussieu Oyonnax	JUSSIEUX	DSL	Pont de Vaux	JUSSIEUX Ambul'ain	PRO MEDO1	COILLARD	DOMBES COTIERE	MONTLUEL
12	J	Bellegarde	Jussieu Oyonnax	JUSSIEUX	Cotro	Pont de Vaux	JUSSIEUX Ambul'ain	PRO MEDO1	COILLARD	DOMBES COTIERE	Anglesky
12	N	Bellegarde	Jussieu Oyonnax	JUSSIEUX	Cotro	Pont de Vaux	JUSSIEUX Ambul'ain	PRO MEDO1	COILLARD	DOMBES COTIERE	Anglesky
13	J	Bellegarde	Jussieu Oyonnax	JUSSIEUX	Cotro	Pont de Vaux	Brou	Pays de l'Ain	COILLARD	SAS Bouhassoun/Adonis	MONTLUEL
14	J	Thiana	Jussieu Oyonnax	JUSSIEUX	Cotro	Pont de Vaux	Brou	Pays de l'Ain	COILLARD	SAS Bouhassoun/Adonis	Anglesky
14	N	Thiana	Jussieu Oyonnax	JUSSIEUX	Cotro	MY Ambulances	Union Taxis Marcet et Fil	Pays de l'Ain	COILLARD	Beaugerant	Anglesky
15	J	Thiana	Pays de l'Ain	JUSSIEUX	DSL	Pont de Vaux	Union Taxis Marcet et Fil	Promed Assistance	COILLARD	VAL DE SADRÉ	ST MICHEL
15	N	Thiana	Jussieu Oyonnax	JUSSIEUX	DSL	MY Ambulances	JUSSIEUX Ambul'ain	Pays de l'Ain	COILLARD	JASSANS	Anglesky
16	J	Thiana	Pays de l'Ain	JUSSIEUX	DSL	Pont de Vaux	COILLARD	Promed Assistance	COILLARD	JASSANS	MONTLUEL
16	N	Bellegarde	Jussieu Oyonnax	JUSSIEUX	DSL	MY Ambulances	Union Taxis Marcet et Fil	Pays de l'Ain	COILLARD	Beaugerant	Anglesky
17	J	Thiana	Du Lac	ASSOCIES	Cotro	Pont de Vaux	JUSSIEUX Ambul'ain	Pays de l'Ain	COILLARD	DOMBES COTIERE	Anglesky
17	N	Bellegarde	Du Lac	ASSOCIES	Cotro	Pont de Vaux	JUSSIEUX Ambul'ain	Pays de l'Ain	COILLARD	DOMBES COTIERE	Anglesky
18	J	Thiana	Du Lac	ASSOCIES	Cotro	Pont de Vaux	JUSSIEUX Ambul'ain	PRO MEDO1	COILLARD	DOMBES COTIERE	SZA
18	N	Thiana	Du Lac	ASSOCIES	Cotro	Pont de Vaux	JUSSIEUX Ambul'ain	PRO MEDO1	COILLARD	DOMBES COTIERE	Anglesky
19	J	Thiana	Du Lac	ASSOCIES	DSL	Pont de Vaux	JUSSIEUX Ambul'ain	PRO MEDO1	COILLARD	DOMBES COTIERE	Anglesky
20	J	Thiana	Du Lac	ASSOCIES	DSL	Pont de Vaux	Brou	PRO MEDO1	COILLARD	SAS Bouhassoun/Adonis	SZA
21	J	Thiana	Du Lac	ASSOCIES	DSL	Pont de Vaux	Brou	PRO MEDO1	COILLARD	SAS Bouhassoun/Adonis	SZA
21	N	Bellegarde	Du Lac	ASSOCIES	DSL	Pont de Vaux	Brou	SN Ambulances	COILLARD	Beaugerant	Anglesky
22	J	Guery	Du Lac	ASSOCIES	Cotro	MY Ambulances	COILLARD	SN Ambulances	COILLARD	VAL DE SADRÉ	ST MICHEL
22	N	Bellegarde	Du Lac	ASSOCIES	Cotro	Pont de Vaux	JUSSIEUX Ambul'ain	SN Ambulances	COILLARD	SAS Bouhassoun/Adonis	SZA
23	J	Guery	Du Lac	ASSOCIES	Cotro	MY Ambulances	COILLARD	SN Ambulances	COILLARD	DOMBES COTIERE	MONTLUEL
23	N	Thiana	Du Lac	ASSOCIES	Cotro	Pont de Vaux	JUSSIEUX Ambul'ain	SN Ambulances	COILLARD	SAS Bouhassoun/Adonis	SZA
24	J	Thiana	Jussieu Oyonnax	JUSSIEUX	DSL	Pont de Vaux	JUSSIEUX Ambul'ain	Pays de l'Ain	COILLARD	DOMBES COTIERE	Anglesky
24	N	Guery	Jussieu Oyonnax	JUSSIEUX	DSL	Pont de Vaux	JUSSIEUX Ambul'ain	Pays de l'Ain	COILLARD	DOMBES COTIERE	Anglesky
25	J	Guery	Jussieu Oyonnax	JUSSIEUX	DSL	Pont de Vaux	JUSSIEUX Ambul'ain	Pays de l'Ain	COILLARD	DOMBES COTIERE	MONTLUEL
26	J	Thiana	Jussieu Oyonnax	JUSSIEUX	Cotro	Pont de Vaux	JUSSIEUX Ambul'ain	Pays de l'Ain	COILLARD	DOMBES COTIERE	Anglesky
27	J	Thiana	Jussieu Oyonnax	JUSSIEUX	Cotro	Pont de Vaux	JUSSIEUX Ambul'ain	Pays de l'Ain	COILLARD	DOMBES COTIERE	Anglesky
28	J	Thiana	Pays de l'Ain	JUSSIEUX	Cotro	Pont de Vaux	Brou	Promed Assistance	COILLARD	JASSANS	SZA
28	N	Thiana	Pays de l'Ain	JUSSIEUX	Cotro	MY Ambulances	Brou	Promed Assistance	COILLARD	Beaugerant	Anglesky
29	J	Thiana	Jussieu Oyonnax	JUSSIEUX	DSL	Pont de Vaux	JACQUES	Anglesky	COILLARD	DOMBES COTIERE	Anglesky
29	N	Thiana	Pays de l'Ain	JUSSIEUX	DSL	MY Ambulances	JUSSIEUX Ambul'ain	Promed Assistance	COILLARD	JASSANS	MONTLUEL
30	J	Bellegarde	Jussieu Oyonnax	JUSSIEUX	DSL	Pont de Vaux	JACQUES	SN Ambulances	COILLARD	JASSANS	Anglesky
30	N	Bellegarde	Pays de l'Ain	JUSSIEUX	DSL	MY Ambulances	JUSSIEUX Ambul'ain	Promed Assistance	COILLARD	Beaugerant	MONTLUEL
31	J	Thiana	Du Lac	PAYS DE L'AIN	Cotro	Pont de Vaux	JUSSIEUX Ambul'ain	SN Ambulances	COILLARD	DOMBES COTIERE	SZA
31	N	Bellegarde	Du Lac	PAYS DE L'AIN	Cotro	Pont de Vaux	JUSSIEUX Ambul'ain	SN Ambulances	COILLARD	DOMBES COTIERE	SZA

Entreprise	N°agrément
MEDIC	012501532
Thiana	012501442
Guery	012501415
Bellegarde	012501292
Ambulances Oyonnax	012501112
Du Lac	012500774
Pays de l'Ain	012500115
A2328E04	012500112
Pays de l'Ain	012500015
Cotro	012501317
DSL	012501316
Pont de Vaux	012502855
MY Ambulances	012501007
Cotro	012501750
A19	012501140
SN Ambulances	012501139
ST MICHEL	012501129
ST MICHEL	012501118
PAIS DE L'AIN	012501015
Brou	012501859
Anglesky	012501011
Anglesky	012501843
SN Ambulances	012501773
Promed Assistance	012501757
Anglesky	012500813
Pays de l'Ain	012501250
COILLARD	012501219
SAS Bouhassoun/Adonis	012501205
Beaugerant	012501151
COILLARD	012501250
JASSANS	012501200
Beaugerant	012501274
VAL DE SADRÉ	012501029
Anglesky	012501057
DE LA COTIERE	012500141
MONTLUEL	012501167
Ambulances Marie	012501199
SZA	012501091
ST MICHEL	012501052
VAL DE SADRÉ	012501175
Anglesky	012501000

Septembre

	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4	Secteur 5	Secteur 6	Secteur 7	Secteur 8	Secteur 9	Secteur 10	Secteur 11	N° agrément
1	J											
2	J	Thiessa	Bellegarde	PAYS DE L'AIN	Cotro	Pont de Vaux	JUSSEIUT Ambaufain	Pays de l'Ain	COLLARD	DOMBES COTIERE	Ambulances Marine	MEDIC 012501532
3	J	Thiessa	Bellegarde	PAYS DE L'AIN	DSL	Pont de Vaux	JUSSEIUT Ambaufain	Pays de l'Ain	COLLARD	DOMBES COTIERE	Anglesky	012501487
4	J	Thiessa	Bellegarde	PAYS DE L'AIN	DSL	Pont de Vaux	Unbr Taxis Marcet et Fil	Pays de l'Ain	COLLARD	SAS Bouhasseour/Adoms	Anglesky	012501615
5	J	Guey	Bellegarde	PAYS DE L'AIN	DSL	Pont de Vaux	Unbr Taxis Marcet et Fil	Pays de l'Ain	COLLARD	Beaufgard	Anglesky	012500212
6	J	Thiessa	Bellegarde	PAYS DE L'AIN	Cotro	Pont de Vaux	JUSSEIUT Ambaufain	Pays de l'Ain	COLLARD	VAL DE SAONE	VITAL AMBULANCE	012500835
7	J	Thiessa	Bellegarde	PAYS DE L'AIN	Cotro	Pont de Vaux	JUSSEIUT Ambaufain	Promed Assistance	COLLARD	SAS Bouhasseour/Adoms	SJA	012501177
8	J	Guey	Bellegarde	PAYS DE L'AIN	Cotro	Pont de Vaux	JUSSEIUT Ambaufain	SH Ambulances	COLLARD	VAL DE SAONE	ST MICHEL	012500074
9	J	Thiessa	Bellegarde	PAYS DE L'AIN	Cotro	Pont de Vaux	JUSSEIUT Ambaufain	SH Ambulances	COLLARD	SAS Bouhasseour/Adoms	Anglesky	012500015
10	J	Thiessa	Bellegarde	PAYS DE L'AIN	Cotro	Pont de Vaux	JUSSEIUT Ambaufain	SH Ambulances	COLLARD	JASSANS	DE LA COTIERE	012501607
11	J	Thiessa	Bellegarde	PAYS DE L'AIN	Cotro	Pont de Vaux	Brou	Promed Assistance	COLLARD	JASSANS	DE LA COTIERE	012501250
12	J	Thiessa	Bellegarde	PAYS DE L'AIN	Cotro	Pont de Vaux	Brou	Promed Assistance	COLLARD	JASSANS	DE LA COTIERE	012501548
13	J	Thiessa	Bellegarde	PAYS DE L'AIN	DSL	Pont de Vaux	JUSSEIUT Ambaufain	Promed Assistance	COLLARD	JASSANS	DE LA COTIERE	012501176
14	J	Thiessa	Bellegarde	PAYS DE L'AIN	DSL	Pont de Vaux	JUSSEIUT Ambaufain	Promed Assistance	COLLARD	JASSANS	DE LA COTIERE	012501118
15	J	Thiessa	Bellegarde	PAYS DE L'AIN	Cotro	Pont de Vaux	JUSSEIUT Ambaufain	Promed Assistance	COLLARD	JASSANS	DE LA COTIERE	012500315
16	J	Thiessa	Bellegarde	PAYS DE L'AIN	Cotro	Pont de Vaux	JUSSEIUT Ambaufain	Promed Assistance	COLLARD	JASSANS	DE LA COTIERE	012500359
17	J	Thiessa	Bellegarde	PAYS DE L'AIN	Cotro	Pont de Vaux	JUSSEIUT Ambaufain	Promed Assistance	COLLARD	JASSANS	DE LA COTIERE	012500152
18	J	Thiessa	Bellegarde	PAYS DE L'AIN	Cotro	Pont de Vaux	JUSSEIUT Ambaufain	Promed Assistance	COLLARD	JASSANS	DE LA COTIERE	012500835
19	J	Guey	Bellegarde	PAYS DE L'AIN	DSL	Pont de Vaux	JUSSEIUT Ambaufain	Promed Assistance	COLLARD	JASSANS	DE LA COTIERE	012501250
20	J	Thiessa	Bellegarde	PAYS DE L'AIN	DSL	Pont de Vaux	JUSSEIUT Ambaufain	Promed Assistance	COLLARD	JASSANS	DE LA COTIERE	012501548
21	J	Guey	Bellegarde	PAYS DE L'AIN	DSL	Pont de Vaux	JUSSEIUT Ambaufain	Promed Assistance	COLLARD	JASSANS	DE LA COTIERE	012501548
22	J	Guey	Bellegarde	PAYS DE L'AIN	DSL	Pont de Vaux	JUSSEIUT Ambaufain	Promed Assistance	COLLARD	JASSANS	DE LA COTIERE	012501548
23	J	Thiessa	Bellegarde	PAYS DE L'AIN	Cotro	Pont de Vaux	JUSSEIUT Ambaufain	Promed Assistance	COLLARD	JASSANS	DE LA COTIERE	012501490
24	J	Thiessa	Bellegarde	PAYS DE L'AIN	Cotro	Pont de Vaux	JUSSEIUT Ambaufain	Promed Assistance	COLLARD	JASSANS	DE LA COTIERE	012501750
25	J	Thiessa	Bellegarde	PAYS DE L'AIN	Cotro	Pont de Vaux	JUSSEIUT Ambaufain	Promed Assistance	COLLARD	JASSANS	DE LA COTIERE	012501750
26	J	Thiessa	Bellegarde	PAYS DE L'AIN	Cotro	Pont de Vaux	JUSSEIUT Ambaufain	Promed Assistance	COLLARD	JASSANS	DE LA COTIERE	012501750
27	J	Thiessa	Bellegarde	PAYS DE L'AIN	Cotro	Pont de Vaux	JUSSEIUT Ambaufain	Promed Assistance	COLLARD	JASSANS	DE LA COTIERE	012501750
28	J	Thiessa	Bellegarde	PAYS DE L'AIN	Cotro	Pont de Vaux	JUSSEIUT Ambaufain	Promed Assistance	COLLARD	JASSANS	DE LA COTIERE	012501750
29	J	Thiessa	Bellegarde	PAYS DE L'AIN	Cotro	Pont de Vaux	JUSSEIUT Ambaufain	Promed Assistance	COLLARD	JASSANS	DE LA COTIERE	012501750
30	J	Thiessa	Bellegarde	PAYS DE L'AIN	Cotro	Pont de Vaux	JUSSEIUT Ambaufain	Promed Assistance	COLLARD	JASSANS	DE LA COTIERE	012501750
31	J	Thiessa	Bellegarde	PAYS DE L'AIN	DSL	Pont de Vaux	JUSSEIUT Ambaufain	Promed Assistance	COLLARD	JASSANS	DE LA COTIERE	012501750
31	N											

84_ARS_Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

01-2020-06-12-002

Arrêté n°2020-01-0026 portant agrément pour effectuer
des transports sanitaires terrestres de l'entreprise EPIONE
AMBULANCES

Arrêté n°2020-01-0026

Portant agrément pour effectuer des transports sanitaires terrestres de l'entreprise EPIONE AMBULANCES

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6312-1 à L 6313-1 et R 6312-1 à R 6314-6 ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié, relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;

Vu l'arrêté n° 2019-17-0688 du directeur général de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes du 28 décembre 2019 pris en application du décret n° 2017-1862 du 29 décembre 2017 portant droit à dérogation, à titre expérimental, au directeur général de l'agence régionale de santé, à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires fixée par l'arrêté du 21 décembre 1987 ;

Considérant que le dossier de demande d'agrément de la SARL EPIONE AMBULANCES a été déclaré complet ;

Considérant les statuts de la SARL EPIONE AMBULANCES enregistrés 14 mai 2020 ;

Considérant l'état nominatif précisant la qualification des personnes constituant les équipages des véhicules autorisés ;

Considérant la déclaration sur l'honneur attestant que l'installation matérielle de l'implantation est conforme;

ARRETE

Article 1 : un agrément pour effectuer des transports sanitaires terrestres sur prescription médicale et dans le cadre de l'aide médicale urgente est délivré à :

SARL EPIONE AMBULANCES

Gérant Monsieur TEYSSANDIER Thierry

Technoparc de Collonges

174 rue de l'Etournelle

01550 COLLONGES

Sous le numéro : **01-165**

Article 2 : l'agrément est délivré pour l'implantation suivante :

- Technoparc de Collonges – 174 rue de l'Étournelle – 01550 COLLONGES – secteur 1 – Pays de Gex

Article 3 : l'ambulance et les deux véhicules sanitaires légers associés à chaque implantation font l'objet d'une décision d'autorisation de mise en service conformément aux dispositions de l'article L.6312-4 du code de santé publique.

Article 4 : Toutes les modifications apportées aux éléments constitutifs du dossier sont communiquées sans délai à l'agence régionale de santé, qui s'assure qu'elles ne remettent pas en cause l'agrément (article 4 arrêté 21 décembre 1987)

La personne titulaire de l'agrément doit porter sans délai à la connaissance de l'agence régionale de santé,

- toutes modifications au regard des caractéristiques et installations, toute mise hors service, cession ou modification des véhicules indiqués,
- toute embauche de nouveau personnel,
- toute cessation de fonctions d'un ou plusieurs membres de leur personnel,
- toute obtention par le personnel de diplôme relatif à la profession.

La liste des membres du personnel composant l'équipe est adressée au moins annuellement à l'ARS et le cas échéant lors de toute modification (article R.6312-17 CSP)

Article 5 : En cas de manquement aux obligations légales et réglementaires, l'agrément peut faire l'objet d'une suspension ou d'un retrait par décision motivée du directeur régional de l'agence régionale de santé.

Article 6 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour le titulaire et de sa publication au recueil des actes administratifs pour les tiers.

Article 7 : La directrice de la délégation départementale de l'Ain est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de la préfecture du département de l'Ain.

Fait à Bourg en Bresse, le 12 juin 2020

Pour le directeur général et par délégation
Pour la directrice départementale de l'AIN
Agnès GAUDILLAT, responsable offre de soins
hospitalière